



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 26-juil.-2021

Numéro de révision 2.2

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 4622 MONOLEC® MULTIPLEX LUBRICANT

Substance pure/mélange Mélange
Contient Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Aucune information disponible

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant unique/utilisateur aval/distributeur)

HH Compliance
Rubicon Centre,
CIT Campus,
Bishopstown,
Cork,
Ireland
T12 Y275
+353-21-4868121

Fabricant

Lubrication Engineers Inc.
1919 E. Tulsa
Wichita, KS 67216
USA
800-537-7683

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail techsupport@le-inc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: +1-703-527-3887 (INTERNATIONAL)
1-800-424-9300 (NORTH AMERICA)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (AT): +43-(0)1-406 43 43
Belgique	Centre antipoison (Belgique) : +32 70 245 245
Danemark	Numéro des renseignements antipoison (Danemark) : +45 82 12 12 12
Finlande	Poison Information Centre (FI):+358 9 471 977
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Allemagne	Poison Center Berlin (DE): +49 030 30686 790
Irlande	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964
Italie	Centre antipoison, Milan (Italie) : +39 02 6610 1029
Pays-Bas	Centre national d'information sur les poisons (Pays-Bas) : +31 30 274 88 88 (NB : Ce service est uniquement accessible aux professionnels de la santé)
Norvège	Poisons Information (NO):+ 47 22 591300
Pologne	Centre d'information et de contrôle sur les poisons, Varsovie (Pologne) : +48 22 619 66 54 ; +48 22 619 08 97
Portugal	Centre d'information sur les poisons (Portugal) : +351 21 330 3284
Espagne	Service d'information antipoison (Espagne) : +34 91 562 04 20
Suède	Poisons Information Center (SV):+46 8 33 12 31
Suisse	Poison Center: Tel 145; +41 44 251 51 51

Royaume-Uni	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964
-------------	--

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant

Mentions de danger

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P501 - Éliminer le contenu/réceptif dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	44.98661	Aucune donnée disponible	265-155-0	Aucune donnée disponible	-	-	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	39.17239	Aucune donnée disponible	265-169-7	Aucune donnée disponible	-	-	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	12.37023	01-211948462 7-25-0097	265-157-1	Aucune donnée disponible	-	-	-
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant 64742-62-7	8.24682	Aucune donnée disponible	265-166-0	Carc. 1B (H350)	-	-	-
antimony dialkyldithiocarbamate 15890-25-2	1.86	Aucune donnée disponible	240-028-2	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Chronic 2	-	-	-

				(H411)			
--	--	--	--	--------	--	--	--

Le producteur de « 4622 » déclare que la substance contient moins de 3 % de matières extractibles par DMSO selon la méthode IP-346

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations identifiées

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	-	-	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA 5.0 mg/m ³	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	-	-	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA 5.0 mg/m ³	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-	-	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA 5.0 mg/m ³	-
antimony dialkyldithiocarbamate 15890-25-2	-	STEL 1.5 mg/m ³ TWA 0.5 mg/m ³	TWA 0.5 mg/m ³	-	TWA 0.5 mg/m ³

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	-	-	TWA 1 mg/m ³	-	TWA 5 mg/m ³
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	-	-	TWA 1 mg/m ³	-	TWA 5 mg/m ³
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-	-	TWA 1 mg/m ³	-	TWA 5 mg/m ³
antimony dialkyldithiocarbamate 15890-25-2	-	-	TWA 0.5 mg/m ³	-	TWA 0.5 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	-	-	-	TWA 5 mg/m ³	Rákkelto hatású Ceiling 5mg/m ³
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	-	-	-	TWA 5 mg/m ³	Rákkelto hatású Ceiling 5mg/m ³
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-	-	-	TWA 5 mg/m ³	Rákkelto hatású Ceiling 5mg/m ³
antimony dialkyldithiocarbamate 15890-25-2	TWA 0.5 mg/m ³ C1 C2	-	-	TWA 0.5 mg/m ³	-
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	TWA 5 ppm STEL 15 ppm	-	-	-	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	TWA 5 ppm STEL 15 ppm	-	-	-	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	TWA 5 ppm STEL 15 ppm	-	-	-	-
antimony dialkyldithiocarbamate 15890-25-2	TWA 0.5 mg/m ³ STEL 1.5 mg/m ³	-	-	S*	Alergenas+ Toksiška reprodukcijai Mutagenas Kancerogenas S*
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	-	-	TWA 5 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	-	-	TWA 5 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-	-	TWA 5 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³

antimony dialkyldithiocarbamate 15890-25-2	-	-	TWA 0.5 mg/m ³	TWA 0.5 mg/m ³ K** STEL 1.5 mg/m ³	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	STEL 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³	-	-	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	STEL 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³	-	-	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	STEL 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³	-	-	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³
antimony dialkyldithiocarbamate 15890-25-2	TWA 0.5 mg/m ³	-	S+ Ceiling = 1.0 mg/m ³ S* TWA = 0.5 mg/m ³ C1 C2 M2 M3	TWA = 0.5 mg/m ³ R1 R2 R3 M1 M2 M3 C1 C2 C3 S*	TWA 0.5 mg/m ³
Nom chimique	Suède		Suisse	Royaume-Uni	
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	TLV 1 mg/m ³ Indicative STEL 3 mg/m ³		-	-	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0	TLV 1 mg/m ³ Indicative STEL 3 mg/m ³		-	-	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	TLV 1 mg/m ³ Indicative STEL 3 mg/m ³		-	-	
antimony dialkyldithiocarbamate 15890-25-2	TLV 0.25 mg/m ³		-	STEL 1.5 mg/m ³ TWA 0.5 mg/m ³	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
antimony dialkyldithiocarbamate 15890-25-2	Mandelic acid in urine: 0.8 g/g creatinine; Styrene in blood: 0.55 mg/g, end of shift Hippuric acid in urine: 1.6 g/g creatinine; Toluene in blood: 0.05 mg/g, end of shift Phenol in urine: 25 µg/g creatinine, end of shift Lead in blood: 40 µg/100mL; Coproporphyrin in urine: 100 µg/g creatinine; Aminolevulinic acid in urine: 5 µg/g creatinine Mercury in blood: 15 µg/L; Mercury in urine: 35 µg/g creatinine; Mercury in urine: 50 µg/L Cadmium in blood: 5 µg/L; Cadmium in urine: 5 µg/g creatinine; Cadmium in urine: 6 µg/L Chromium in urine: 10 µg/g creatinine, change	-	-	Lead in blood: 700 µg/L (binding limit)

	of shift Cholinesterase activity in erythrocytes: 70% of individuals baseline			
--	---	--	--	--

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.
Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Pâte / gel Liquide
aspect rouge
Couleur Aucune information disponible
Odeur type hydrocarbure.
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété

Point de fusion / point de congélation Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air
Limite supérieure d'inflammabilité: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible
Point d'éclair 260 - °C
Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible
Température de décomposition
pH Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique sans objet
Viscosité, dynamique Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible
Coefficient de partage :
n-octanol/eau Aucune donnée disponible

Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Vase ouvert

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Pression de vapeur
Densité relative
 Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e)

Densité

0.95

Densité apparente

Aucune donnée

Aucun(e) connu(e)	Densité	disponible Aucune donnée disponible
	Densité de vapeur	disponible Aucune donnée disponible
	Caractéristiques des particules	
	Granulométrie	Aucune information disponible
	Distribution granulométrique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%) 0.00786

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 19,663.60 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 7,795.00 mg/kg

ETAmél 1.42 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard)

le mélange contient 9.52563 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 9.52563 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 116.16168 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 116.16168 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 75.12929 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg (Rat) > 24 g/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 2062 ppm (Rat) 4 h
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	> 15000 mg/kg (Rat) > 24 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 2400 mg/m ³ (Rat) 4 h = 2062 ppm (Rat) 4 h
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 15 g/kg (Rat) > 24 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	= 2062 ppm (Rat) 4 h
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 2.18 mg/L (Rat) 4 h
antimony dialkyldithiocarbamate	> 16400 mg/kg (Rat)	> 16000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
antimony dialkyldithiocarbamate	Category 1

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
--------------	------------------

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Category 2
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Category 2
antimony dialkyldithiocarbamate	Category 2

DMSO Disclaimer Le producteur de « 4622 » déclare que la substance contient moins de 3 % de matières extractibles par DMSO selon la méthode IP-346

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
antimony dialkyldithiocarbamate	Category 1

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets indésirables Aucune information disponible.

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	-	-	-	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	-	-	-	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	-	-	-	-
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	-	LC50 > 5000 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	-	EC50 > 1000 mg/L 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4.	
14.5.	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR/RID

14.1. Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4.	
14.5.	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementations nationales**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

ENCS	ENCS
KECL	KECL
AICS (Australie)	AICS (Australie)

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucune information disponible

Key or legend to abbreviations and acronyms

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H332 - Nocif par inhalation
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350 - Peut provoquer le cancer
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA: Pondérée dans le temps STEL: Valeur limite à courte terme
Ceiling: Valeur limite maximum: * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Date de révision 26-juil.-2021

Motif de la révision Informations générales

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EU SDS version information - EGHS

UL release date: 3 May 2021

GHS Revision 7

Nom chimique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	Carc. 1B (H350)	
antimony dialkyldithiocarbamate	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Chronic 2 (H411)	